

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Conférence régionale de l'ESS – 26 novembre 2020

Durant la crise, le rôle historique de l'Etat d'accompagnement du secteur a permis une forte réactivité

Mobilisation des deux principaux dispositifs d'accompagnement soutenus par l'Etat :

- DLA (585 000 € en 2020), qui a été le guichet pour l'accès au dispositif de secours ESS pour les petites structures.
- DASESS, pour les structures les plus en difficultés afin de proposer une avance remboursable et un plan d'action pour redresser la situation de la structure.

Conférence régionale de l'ESS

Une organisation renforcée durant la crise

- Cellule de crise activée avec l'ensemble des acteurs de l'ESS
- Communication renforcée sur les dispositifs d'aide, notamment via la plate-forme soutenue par l'Etat #ESSHDF.
- Rappel : les aides de droit commun sont pleinement accessibles à l'ESS → fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat, chômage partiel (71% des structures y ont eu recours), reports voire exonérations de charges...

Un fonds d'urgence ESS prochainement créé

- Faiblesses structurelles des structures de l'ESS : faiblesse des fonds propres, trésorerie limitée, accès parfois difficile aux financements bancaires.
- Après le premier dispositif de secours, limité aux structures de moins de 3 salariés, un nouveau fonds de secours sera créé par l'Etat à compter de janvier 2021.
- Aide comprise entre 5000 € et 8000 € fléchée en priorité vers les associations de moins de 10 salariés qui n'ont eu accès à aucune aide et celles qui exercent dans le domaine économique.

Des aides spécifiques pour les secteurs les plus touchés par la crise et les restrictions d'activité

- Culture : 176 M€ au niveau national pour des aides d'urgence et également pour la compensation des pertes de recettes de billetterie.
- Sport : plan de 400 M€ récemment annoncé par le Président de la République → fonds de compensation de la billetterie, exonération de charges, fonds d'urgence de 15M€ pour les structures les plus touchées, « pass-sport » pour aider les familles à payer les adhésions...
- Jeunesse : fonds de soutien exceptionnel doté de 15 M€ (5 000 € par structure) afin d'aider les colonies de vacances et les classes vertes.

L'ESS occupera une place centrale dans le plan France Relance

- A court terme, les acteurs de l'ESS représentent naturellement une solution aux problématiques de pauvreté, d'insertion et de lutte contre l'exclusion.
- Par sa capacité à répondre de manière innovante à des problématiques de politiques publiques, l'ESS sera également bénéficiaire des investissements de long terme, par exemple en matière de transition écologique ou numérique.

La priorité donnée à l'emploi et l'insertion, en particulier des jeunes

- Renforcement du Pacte d'ambition pour l'IAE, avec le soutien financier en 2021 de 35 000 entrée de jeunes ;
- 40 000 contrats « Parcours Emploi Compétences » dédiés aux jeunes dans l'ESS ;
- Soutien aux missions locales en 2021 avec 50 000 places en Garantie jeunes et 80 000 places en PACEA ;
- 2 000 postes supplémentaires financés par le FONJEP en 2021 et 2022 ;
- 100 000 nouveaux contrats de service civique ;
- Au profit du sport, 3 000 places supplémentaires d'ici 2022 pour les jeunes les plus défavorisés accompagnés vers les métiers du sport (dispositif SESAME) et financement de 2 500 nouveaux emplois en 2020 et 2021 (prioritairement fléchés vers les jeunes de moins de 25 ans) dans les associations sportives.

Un soutien renforcé pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Soutien de 100 millions d'euros qui financera directement les associations de lutte contre la pauvreté : premier appel à projets lancé par le ministre Olivier Véran le 23/11 ;
- Soutien aux personnes en grande précarité, à hauteur de 100 M€.

Autres soutiens fléchés vers l'ESS dans le plan France Relance

- Développement des tiers-lieux en milieu rural, à hauteur de 30 M€, permettant la création de 60 nouvelles « fabriques de territoires » ;
- Investissement à destination du secteur associatif sportif : rénovation énergétique, modernisation des équipements, transformation numérique...

Eligibilité à l'ensemble des financements du plan France Relance

Aides transversales qui pourraient particulièrement concerner l'ESS :

- Soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap (aide financière de 4 000 € pour les contrats conclus entre septembre 2020 et février 2021) ;
- Economie circulaire, avec par exemple 21 M€ mobilisés pour le soutien au développement de la réparation et de ressourceries en vue du réemploi ;
- Aides en faveur du tourisme durable et de la transition agro-écologique, au sein d'une enveloppe de 800 millions d'euros ;
- Aides, dans le cadre d'une enveloppe de 220 M€, en faveur du spectacle vivant privé (au-delà du mécanisme de soutien à la reprise) ;
- Investissements en faveur du secteur médico-social (2,1 Mds) le cadre du Ségur de la Santé.

Renforcement des financements accordés par la Banque des territoires et Bpi France

- Triplement de l'enveloppe consacrée de 2020 à 2022 au développement de l'ESS par la Caisse des Dépôts (300 M€)
- Accroissement de l'activité de Bpifrance au titre de la relance qui va bénéficier à l'ESS, à hauteur d'au moins 100 millions d'euros.